

DEMANDE DE CANDIDATURE
AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT
DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
B.E.P.E.C.A.S.E.R. - MENTION « GROUPE LOURD »

(1) IDENTITE : Mme-Mle-M.

(Prénom / Nom de Naissance / Ép.-Vve-Div... / Nom d'Usage)

(2) Né(e) le : _____ Nationalité : _____

à : _____

(Ville - Département / Pays)

de : _____ et : _____

(Nom si différent et Prénoms du père)

(Nom de jeune fille et prénoms de la mère)

DOMICILE : _____

Tél. _____

Bureau/Autre pers. à joindre : _____

Tél. _____

(2) DIPLOME PROFESSIONNEL (MONITORAT DE BASE - Cf. Art. **R.212-3** du code de la route) _____

Délivré le : _____ Par : _____

(2) AUTORISATION D'ENSEIGNER N° _____ (1) CATEGORIES : AL-A - B

Délivrée le : _____ Par : _____

OBTENTION des PERMIS du GROUPE LOURD (2)

Catégorie « E(C) »

(1) Par : Examen / Équivalence / Échange / Conversion... PRIMATA N° _____

Délivré le : _____ Par : _____

Catégorie « D »

(1) Par : Examen / Équivalence / Échange / Conversion... PRIMATA N° _____

Délivré le : _____ Par : _____

Je me présente (1) en candidat libre - avec le centre de formation (2) : _____

Tél. _____

Je déclare sur l'honneur, n'avoir déposé aucune autre candidature pour cette mention.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande, ainsi que l'authenticité des documents que j'y joins.

Je m'engage à signaler immédiatement tout changement de ma situation, et à fournir tout justificatif nécessaire pour la validation de mon dossier.

À _____, le _____

Signature du candidat

(1) *Rayer la / les mentions inutiles, ou entourer celle(s) correspondant à votre situation.*

(2) *Préciser et justifier en joignant photocopie(s) requise(s) (Cf. Verso).*

T.S.V.P.

NOTE IMPORTANTE

L'administration décline toute responsabilité pour les dossiers non conformes ou parvenus en dehors des délais fixés par le ministère chargé des transports, dans les préfectures compétentes pour la réception de ces candidatures.

Par ailleurs tout diplôme obtenu frauduleusement sera immédiatement retiré, sans préjudice des poursuites pénales ou administratives.

Enfin, la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la préfecture où la demande a été déposée.

De plus, il est recommandé de se procurer le programme et les modalités des épreuves auprès de :

la DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS - 26 Rue Desaix - 75727 PARIS Cedex 15

OU

Service de la DOCUMENTATION FRANÇAISE

124 rue Henri Barbusse

93308 AUBERVILLIERS Cedex

Tel. : 01.40.15.70.00 \ Fax : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

en y commandant les dernières éditions des textes réglementaires en vigueur.

Il convient d'y rechercher plus particulièrement les annexes 6 et 7 de l'arrêté 03 mai 2010 ainsi que la circulaire du 06 mai 2010 relatifs aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière.

Par ailleurs, il est conseillé de prendre l'attache des centres de formation homologués, dont une liste peut vous être fournie par la préfecture de votre département de résidence.

COMPOSITION DU DOSSIER

- 2 photographies identiques et récentes répondant aux normes en vigueur pour les pièces d'identité, portant au dos de chacune vos nom/prénom ;
- 1 justificatif d'identité et d'état civil : copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport OU déclaration sur l'honneur conforme au modèle ad hoc ;
- 1 photocopie recto-verso du titre de séjour (pour les ressortissants étrangers) ;
- 1 justificatif de domicile de moins de trois mois OU déclaration sur l'honneur de domicile conforme au modèle joint ad hoc ;
- 1 justificatif (s'il y a lieu) d'inscription dans un centre de formation (attestation du centre) ;
- 1 photocopie recto-verso du permis de conduire ;
- 1 photocopie du diplôme professionnel (MONITORAT DE BASE : CAP, CAPP, CAPEC, BEPECASER... - Cf. Article **R.212-3** du code de la route), ou à défaut de l'attestation de réussite (à l'examen), ou encore de l'autorisation d'enseigner ;

PLUS EN CAS DE DISPENSE DE L'EPREUVE DE MAITRISE DU VEHICULE SUR AIRE DE MANOEUVRE FERMEE A LA CIRCULATION :

- photocopies des justificatifs (bulletins de salaire, certificats de travail) d'une expérience professionnelle de conducteur ou de formateur à la conduite dans les transports de marchandises ou de voyageurs, **de deux ans ou plus à raison de 3200 heures** minimum, consécutives ou non, au cours des dix dernières années ;
- 2 enveloppes autocollantes format demi-page (160 x 220 mm) affranchies au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 20 g., libellées à vos nom et adresse (pour convocations et résultats) ;
- 1 enveloppe autocollante format page (220 x 310 mm) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g., libellée à vos nom et adresse (pour retour du dossier et du diplôme le cas échéant).

Dossier à retourner à : **Préfecture du Rhône - DSPC/Réglementation générale/BEPECASER**
106 rue Pierre Corneille - 69419 LYON CEDEX 03